



# Le Choletais

L'audace pour réussir

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL

### DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 20 JUILLET 2015

XXXXX

Le vingt juillet deux mille quinze, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le treize juillet deux mille quinze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Jacques BOU, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU, Jean-Paul BREGEON, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Sylvie ROCHAIS, Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Guy BARRÉ, Marie BARTHELEMY, Jean-Michel BOISSINOT, Christine CHARRIER, Xavier COIFFARD, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Marie-Odile EDOUARD, Michel FERCHAUD, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Christophe MENUET, Florence RAIMBAULT, Patricia RIGAUDEAU, Laurence TEXEREAU, Jean-Marc VACHER, Françoise VALETTE-BERNIER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

John DAVIS (Ayant donné procuration à Jean-Michel BOISSINOT), Jean-Paul BOISNEAU (Ayant donné procuration à Guy BARRÉ), Isabelle LEROY (Ayant donné procuration à Laurence TEXEREAU), Alain BRETEAUDEAU (Ayant donné procuration à Josette GUITTON), Marc GREMILLON (Ayant donné procuration à Maurice DILÉ), Florence DABIN (Ayant donné procuration à Annick JEANNETEAU) : Vice-Présidents.

Jean LELONG (Ayant donné procuration à Michel CHAMPION), Frédéric PAVAGEAU (Ayant donné procuration à Jean-Paul BREGEON) : Conseillers délégués.

Jean-François BAZIN (Ayant donné procuration à Sylvie ROCHAIS), Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS (Ayant donné procuration à Jean-Marc VACHER), Hubert DUPONT (Ayant donné procuration à Florence RAIMBAULT), Muriel FORTEL, Anne GRAVELEAU-HARDY, Magalie GREAU (Ayant donné procuration à Xavier COIFFARD), Chantal RIPOCHE (Ayant donné procuration à Jean-Paul OLIVARES) : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur Michel CHAMPION comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 15 juin 2015 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 162 à n° 188 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

## **X - BUREAU**

### X-1 – FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'initier la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage afin de constituer un territoire plus pertinent en terme de bassins de vie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ou, si les délais impartis ne le permettent pas, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### X-2 – FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE MOINE-ET-SEVRE ET DU VIHIERSOIS-HAUT-LAYON

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (47 pour, 1 abstention) décide,

Article unique : de proposer au Préfet de modifier l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale en y ajoutant la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et des Communautés de Communes de Moine-et-Sèvre et du Vihiersois-Haut-Layon, en sus de la Communauté de Communes du Bocage, afin de prendre en compte les réalités des bassins de vie.

### X-3 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de désigner, à titre complémentaire, un représentant titulaire et son suppléant pour siéger au sein de la commission consultative de l'environnement créée par le Préfet de Maine et Loire pour l'aérodrome de Cholet Le Pontreau :

représentant titulaire : Jackie GELINEAU,

représentant suppléant : Marc MAUPPIN.

## I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

### Ressources humaines

#### I-1 – ACCUEIL D'UN APPRENTI

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'autoriser le recrutement d'un apprenti au sein de la Direction de l'Action Gérontologique (Cellule Entretien du Patrimoine) pour suivre la formation CAP Maintenance de bâtiments de collectivités sur les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

#### I-2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : certains postes de la Direction de l'Action Gérontologique ayant été maintenus à la CAC pour les agents ne souhaitant pas ou ne pouvant pas muter au CIAS (agent en disponibilité ou arrêt maladie), qu'à l'occasion de chaque nouveau poste libéré à la CAC (départ à la retraite ou mutation au CIAS), il convienne de régulariser en le supprimant au tableau des emplois.

Article 2 : de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de la Famille, de la Petite Enfance et de la Cohésion Sociale	Emploi du Choletais	1 emploi du cadre d'emplois des attachés		Redéploiement du poste	11/05/15
	Recherche de financement		1 emploi du cadre d'emplois des attachés		
Direction de la Famille, de la Petite Enfance et de la Cohésion Sociale	Emploi du Choletais	6 emplois de cadre A contractuel		Transfert des missions au service Développement social	21/07/15
		2 emplois du cadre d'emplois des adjoints administratifs			21/07/15
	Développement social		6 emplois de cadre A contractuel		21/07/15
			2 emplois du cadre d'emplois des adjoints administratifs		21/07/15

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Action Gériatrique	Domicile	1 emploi du cadre d'emplois des attachés		Régularisations	21/07/15
		1 emploi du cadre d'emplois des auxiliaires de soins (27,5/35 <sup>ème</sup> )			21/07/15
		1 emploi du cadre d'emplois des auxiliaires de soins (28/35 <sup>ème</sup> )			21/07/15
		1 emploi du cadre d'emplois des agents sociaux (20/35 <sup>ème</sup> )			21/07/15
		1 emploi du cadre d'emplois des agents sociaux (24/35 <sup>ème</sup> )			21/07/15
		1 emploi du cadre d'emplois des agents sociaux (26,25/35 <sup>ème</sup> )			21/07/15
Direction de l'Action Gériatrique	Domicile	3 emplois du cadre d'emplois des agents sociaux		Régularisations	21/07/15
		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques			21/07/15
		1 emploi du cadre d'emplois des psychologues			21/07/15

Mutualisation

I-3 – SCHEMA DE MUTUALISATION 2015 - AVENANT N° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de porter avenant au schéma de mutualisation 2015-2017, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 afin d'y intégrer les nouvelles missions du chef de service Sécurité des Personnes et des Biens.

Article 2 : de porter avenant au devis 2015 à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

*(cf. annexe I-3)*

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-4 – FESTIVAL DES ARLEQUINS 2016 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter, pour l'organisation de la 30<sup>ème</sup> édition du Festival des Arlequins, qui se déroulera du 6 au 9 avril 2016, des aides financières aussi élevées que possible auprès du Conseil Départemental de Maine et Loire et de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD).

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

*(cf. annexe I-4)*

I-5 – CONVENTION DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'État, une aide financière pour le fonctionnement 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Article 2 : d'approuver la convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

I-6 – MISE EN OEUVRE DE L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE FEDER 2014-2020 - APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention type et son annexe relative à la désignation d'un organisme intermédiaire et d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Choletais et la Région des Pays de la Loire.

I-7 – MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX - PROGRAMME 2016 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de Maine et Loire des aides financières aussi élevées que possible pour la réalisation du programme 2016 de réhabilitation et mise en séparatif des réseaux assainissement.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

*(cf. annexe I-7)*

I-8 – MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - RUE SAINT LOUIS AU MAY-SUR-EVRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, une aide financière aussi élevée que possible pour la réalisation de la mise en séparatif du réseau d'assainissement rue Saint Louis au May-sur-Evre.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

*(cf. annexe I-8)*

I-9 – SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DU CHAMP CAPTANT DE LA RUCETTE - AOUT 2015-AOUT 2016 - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière aussi élevée que possible pour le suivi de la qualité de l'eau de Rucette 2015-2016.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

*(cf. annexe I-9)*

I-10 – THEATRE SAINT-LOUIS - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FEDER

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter au titre du FEDER une subvention complémentaire de 194 000 € pour le Théâtre Saint-Louis.

Article 2 : d'approuver le plan de financement.

Article 3 : de prendre en charge le solde du coût de l'opération.

*(cf. annexe I-10)*

I-11 – ACQUISITION D'ECO-COMPOSTEURS 2015 - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès du Département de Maine et Loire une aide financière aussi élevée que possible pour l'acquisition d'éco-composteurs collectifs.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-11)

## **II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### Création et commercialisation des zones économiques

#### II-1 – CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC DU CORMIER V - COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE L'ANJOU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : de prendre acte du compte-rendu d'activité de l'exercice 2014 à la CAC établi par la SPL de l'Anjou dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC du Cormier V à Cholet et notamment du bilan de l'opération d'un montant de 13 277 000 €.

#### II-2 – DECLARATION DE PROJET 'AMENAGEMENT DU SECTEUR DES SORINIERES' - AVENANT N° 2 AU TRAITE DE CONCESSION CONCLU AVEC LA SPL DE L' ANJOU

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 2 au traité de concession relatif à l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Cormier V à Cholet ainsi que le bilan prévisionnel joint, modifiant le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération du Choletais de 1 800 000 € à 600 000 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au traité de concession.

### Agriculture

#### II-3 – CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE DE HAUTE QUALITE 2015 - ORGANISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de valider :

- l'indemnisation du jury à 40 € pour chaque membre,
- le montant des primes de 70 € pour le " Grand Prix d'Excellence " et de 40 € chacun pour les deux prix " Naisseurs – Engraisseurs ",
- le montant de la prime du " Grand Prix du concours " à 152 €,
- le montant du droit d'exposition à 38 € par animal.

### **III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ**

#### Cucs - Accessibilité - CISP

#### III-1 – CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE - FONDS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONTRIBUTION AUX INITIATIVES LOCALES (FACIL) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'allouer une subvention, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement et de Contribution aux Initiatives Locales, de :

- 1 000 € à l'Établissement Public Administratif K'Léidoscope, afin de contribuer à l'organisation du projet " Arco Baleno ", financés à hauteur de 50 % par l'Etat et de 50 % par la CAC ;

- 1 000 € chacun au centre social du Planty et au centre social Pasteur, afin de contribuer à l'organisation du projet " Fête de quartier ", financés à hauteur de 100 % par l'État,

étant convenu que la CAC verse, au porteur du projet, l'aide financière en lieu et place de l'État, ce dernier allouant une contribution financière compensant ce versement.

Article 2 : d'adopter les avenants à signer avec le centre social du Planty et le centre social Pasteur.

### **IV - CULTURE**

#### Enseignement artistique

#### IV-1 – CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS - CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE - PARTENARIATS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes des conventions renouvelant les partenariats engagés par le Conservatoire du Choletais avec l'école Notre-Dame du Bretonnais et avec l'Éducation Nationale, pour l'école Saint Exupéry, afin de proposer des Classes à Horaires Aménagés en Musique pour la période 2015/2019.

#### IV-2 – CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS - PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LES INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention poursuivant le partenariat engagé avec la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale de Maine et Loire, pour la période 2015/2019, et définissant le principe et le contenu de ces Interventions en Milieu Scolaire.



## **V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**

### Habitat

#### V-1 – AIDE FINANCIERE AU LOGEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur BOURDOULEIX ne prend pas part au vote en sa qualité de Président de Sèvre Loire Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'accorder à Sèvre Loire Habitat :

- une subvention d'un montant maximum de 40 000 €, au titre de l'aide financière à la démolition de logements locatifs sociaux, sis 1 et 3 rue Flaubert à Cholet ;
- une subvention d'un montant maximum de 5 700 €, pour le financement d'une opération portant sur la construction de dix logements locatifs sociaux, situés au Martineau III à Saint-Léger sous-Cholet,
- une subvention d'un montant maximum de 7 500 €, pour le financement d'une opération portant sur la construction de quatre logements locatifs sociaux, situés rue de la Grande Fontaine à La Séguinière.

Article 2 : de conclure trois conventions (pour la démolition et pour la construction de logements locatifs sociaux) avec Sèvre Loire Habitat, constatant notamment les conditions d'attribution des subventions.

## **VII - EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

### Voirie Communautaire - réseaux d'éclairage public

#### VII-1 – AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE TOUTLEMONDE (RD 158) ET D'UN CARREFOUR GIRATOIRE - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA SOCIETE MICHELIN

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération du Choletais et la société MICHELIN, définissant les conditions de l'offre de concours de la société MICHELIN d'un montant de 180 000 € comme participation au titre de la réalisation des travaux d'aménagement de la route de Toutlemonde, Route Départementale 158.

(cf. annexe VII-1)

Coût des mutualisations Ville-CAC – 2015

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Deduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
<b>Cabinet</b>			<b>60 467,40 €</b>		<b>60 467,40 €</b>
Secrétariat des Elus	23,86 €	643	15 341,98 €		15 341,98 €
	39,12 €	482	18 855,84 €		18 855,84 €
Chef de service Protocole	28,97 €	723	20 945,31 €		20 945,31 €
Préposés	26,15 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Relations publiques	25,48 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Europe et international	33,07 €	161	5 324,27 €		5 324,27 €
<b>Direction de la Communication</b>			<b>338 839,31 €</b>		<b>338 839,31 €</b>
Direction/Pôle Média/Pôle Edition	1,03 €	312619	322 489,87 €		322 489,87 €
Événementiel	33,92 €	482	16 349,44 €		16 349,44 €
Atelier d'Impression	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
<b>Direction Générale</b>			<b>252 078,76 €</b>		<b>252 078,76 €</b>
Direction Générale	67,85 €	1607	109 034,95 €		109 034,95 €
Contrôle de gestion	31,68 €	1607	50 909,76 €		50 909,76 €
Qualité Organisation	30,58 €	804	24 586,32 €		24 586,32 €
Patrimoine	28,59 €	1286	36 755,30 €		36 755,30 €
Vaguemestre	15,21 €	602,38	9 162,21 €		9 162,21 €
Reprographie	26,92 €	803,5	21 630,22 €		21 630,22 €
<b>Direction des Finances</b>			<b>502 288,69 €</b>		<b>498 153,35 €</b>
	0,009673 €	51 926 878 €	502 288,69 €	-4 135,34 €	498 153,35 €
DRH	667,77 €	810	540 893,70 €	-8 028,23 €	532 865,47 €
	28,05 €	9120	255 774,25 €	-2 077,49 €	253 696,76 €
<b>Direction des Bâtiments</b>			<b>317 724,50 €</b>		<b>313 868,26 €</b>
Direction de la Voirie et des Espaces Publics	25,76 €	12334	317 724,50 €	-3 856,24 €	313 868,26 €
DSIT	731,15 €	568	415 293,20 €		415 293,20 €
Archives	134,92 €	81	10 928,52 €		10 928,52 €
<b>DESSJESFP</b>			<b>16 210,92 €</b>		<b>16 210,92 €</b>
Enseignement supérieur (directeur + secrétaire)	59,32 €	161	9 550,52 €		9 550,52 €
Point Information Jeunesse	19,70 €	30	591,00 €		591,00 €
Assistante Enseignement Supérieur	20,06 €	290	5 817,40 €		5 817,40 €
Mobiliers Sportifs	28,00 €	9	252,00 €		252,00 €
<b>DPS</b>			<b>74 587,27 €</b>		<b>74 587,27 €</b>
Directeur et secrétariat	36,37 €	161	5 855,57 €		5 855,57 €
Accueil/gardiens/apparteurs	24,55 €	2766	67 905,30 €		67 905,30 €
Sécurité des Personnes et des Biens	41,32 €	20	826,40 €		826,40 €
<b>DGPAJ</b>			<b>32 911,55 €</b>		<b>32 911,55 €</b>
Documentation	25,21 €	762	19 210,02 €		19 210,02 €
Achat Public	33,44 €	410	13 701,53 €		13 701,53 €
<b>DPCV</b>			<b>266 730,75 €</b>		<b>266 730,75 €</b>
	1,79 €	20 413m²	36 539,27 €		36 539,27 €
	0,98 €	86 713m²	84 978,74 €		84 978,74 €
	0,49 €	224 979m²	110 239,71 €		110 239,71 €
	0,10 €	180 878m²	18 087,80 €		18 087,80 €
	0,03 €	282 841m²	8 485,23 €		8 485,23 €
Prêt et entretien plantes bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel

Directions/Services	Cout unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Cout total	Deduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Production de plantes à massifs	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Gestion du pollinier	au pollinier	1	4 200,00 €		4 200,00 €
Bureau d'étude	28,00 €	150	4 200,00 €		4 200,00 €
Prêt de plantes et compositions florales manifestations	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
<b>Centre technique municipal</b>			<b>325 064,63 €</b>		<b>325 064,63 €</b>
Balayage manuel et mécanique des voiries en ZA	6,30 €	790,68 km	4 981,28 €		4 981,28 €
Balayage manuel et mécanique des voiries pénétrantes	7,80 €	2 506,56 km	19 551,17 €		19 551,17 €
Balayage manuel et mécanique des voiries en rase campagne	6,30 €	1 120,00 km	7 056,00 €		7 056,00 €
Entretien manuel et mécanique des accotements et fossés des voiries en rase campagne	9,90 €	504,00 km	4 989,60 €		4 989,60 €
Entretien mécanique des haies au lamier	14,38 €	112,00 km	1 610,56 €		1 610,56 €
Entretien des ouvrages, têtes de pont, busages			30 090,00 €		30 090,00 €
Entretien hebdo des aires d'accueil des GDV	354,00 €	48	16 992,00 €		16 992,00 €
Viabilité hivernale/voies pénétrantes	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Viabilité hivernale/voies parc d'activités	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Viabilité hivernale/voies campagne	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Mise en place de signalisation ou jalonnement temporaire de chantier	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence 6 jours sur 7 au-delà des heures ouvrables (garage)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence 7 jours sur 7 au-delà des heures ouvrables (voirie, éclairage, bâtiments)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions exceptionnelles en cas d'accidents ou de vandalisme (non programmé)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Entretien curatif limité aux réparations urgentes des voiries de ZA, voies pénétrantes, voies en rase campagne (nids de poule, curage fossés)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions exceptionnelles en cas d'accident ou vandalisme sur le réseau EP des zones d'activités	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Intervention de niveau 1 sur système de priorité bus	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Réalisation de panneaux ou affiches	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Prêts de matériel aux communes de la CAC	Tarif municipal	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Logistique et manifestations (aide technique et matérielle, déménagements, interventions de transport)	29,50 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence électricité lors des matchs de CB	295,00 €	32	9 440,00 €		9 440,00 €
Entretien curatif limité aux réparations urgentes dans les bâtiments + entretien courant des bâtiments culturels	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Fourniture de carburant	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Entretien préventif et curatif des véhicules et matériels	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions ponctuelles de nettoyage bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Propreté bâtiments culturels transférés	18,53 €	6428	119 110,84 €		119 110,84 €
Encadrement agents propriété bât culturels et administratifs	29,50 €	1028	30 326,00 €		30 326,00 €
Formation personnel propriété bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Laverie	385,00 €	102	39 269,74 €		39 269,74 €
Approvisionnement/Magasin	0,19 €	255 068,21 €	47 997,84 €		47 997,84 €
<b>TOTAL DEVIS VILLE-CAC</b>			<b>3 409 793,45 €</b>	<b>40 097,40 €</b>	<b>3 391 696,15 €</b>

**Coût des mutualisations CAC-Ville - devis 2015**

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Deduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Directeur de Cabinet	59,66 €	643	38 361,38 €		38 361,38 €
Directeur de la Communication	44,64 €	804	35 890,56 €		35 890,56 €
Direction Générale	67,85 €	1607	109 034,95 €		109 034,95 €
Direction des Finances	0,009673 €	57 444 234 €	555 658,07 €		555 658,07 €
DRH	200,93 €	1154	231 873,22 €		231 873,22 €
Direction des Bâtiments	33,09 €	8196	271 167,77 €		271 167,77 €
Direction de la Voirie et des Espaces Publics	26,16 €	12776	334 221,21 €		334 221,21 €
Directeur de l'Aménagement	52,68 €	804	42 354,72 €		42 354,72 €
Secrétariat Général	36,86 €	804	29 635,44 €		29 635,44 €
Service emploi	32,85 €	402	13 205,70 €		13 205,70 €
Centres sociaux	52,27 €	80	4 181,60 €		4 181,60 €
Événementiel	23,52 €	241	5 668,32 €		5 668,32 €
Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle	29,22 €	122	3 564,84 €		3 564,84 €
<b>DCPAJ</b>			<b>161 239,38 €</b>		<b>161 239,38 €</b>
Directeur de la Commande Publique et des Aff Juridiques	40,22 €	804	32 336,88 €		32 336,88 €
Marchés-contrats	21,25 €	6066	128 902,50 €		128 902,50 €
<b>Direction Culture</b>			<b>35 291,36 €</b>		<b>35 291,36 €</b>
Direction	33,44 €	964	32 236,16 €		32 236,16 €
Fête de la musique	50,92 €	60	3 055,20 €		3 055,20 €
<b>TOTAL DEVIS CAC-VILLE</b>			<b>1 871 348,53 €</b>		<b>1 871 348,53 €</b>

Le Président  
Par délégation le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
John DAVIS

Gilles BOURDOULEIX  
Maire de Cholet  
Député

Du 6 au 9 avril 2016

## Plan prévisionnel de financement

CHARGES		PRODUITS	
Déplacements des jurys (jurys et invités)	4 000 €	Département de Maine et Loire	10 000 €
Hébergement (jurys et invités)	4 000 €	Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques	5 000 €
Restauration	10 000 €	Recettes entrées	10 000 €
Bourses et trophées	7 700 €	Partenariat	3 000 €
Indemnités des jurys et intervenants	6 000 €		
Indemnités des troupes	10 000 €		
Animations Off - célébration 30 <sup>ème</sup> édition	30 000 €		
Communication	7 000 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	120 500 €
Droits d'auteurs	1 300 €		
Partenariat logistiques	4 000 €		
Frais de personnel de la collectivité	55 000 €		
Prestations des services municipaux	1 800 €		
Frais postaux - téléphonie	3 700 €		
Divers et imprévus	4 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>148 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>148 500 €</b>

REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF  
DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT  
PROGRAMME 2016

Plan Prévisionnel de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
- Rue du Commerce et rue d'Elbée à la Tessoualle		Agence de l'Eau Loire-Bretagne (35 %)	46 200,00 €
- études	3 000,00 €		
- travaux	50 000,00 €		
- contrôles	3 000,00 €		
- Poste de Refoulement du Rocher au May-sur-Evre		Département(20%)	26 400,00 €
- études	3 000,00 €		
- travaux	70 000,00 €		
- contrôles	3 000,00 €		
		Communauté d'Agglomération du Choletais	59 400,00 €
TOTAL HT	132 000,00 €	TOTAL HT	132 000,00 €
TVA 20 %	26 400,00 €	TVA 20 %	26 400,00 €
TOTAL TTC	158 400,00 €	TOTAL TTC	158 400,00 €

MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT  
RUE SAINT LOUIS – LE MAY-SUR-EVRE

Plan Prévisionnel de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
- Rue Saint Louis Le May-sur-Evre		Agence de l'Eau Loire- Bretagne (35 %)	27 300,00 €
- études	3 000,00 €		
- travaux	70 000,00 €		
- contrôles	5 000,00 €		
		Communauté d'Agglomération du Choletais	50 700,00 €
TOTAL HT	78 000,00 €	TOTAL HT	78 000,00 €
TVA 20 %	15 600,00 €	TVA 20 %	15 600,00 €
TOTAL TTC	93 600,00 €	TOTAL TTC	93 600,00 €

SUIVI QUALITE DES EAUX DU CHAMP CAPTANT DE LA RUCETTE  
AOUT 2015 A AOUT 2016

## Plan Prévisionnel de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
- Suivi qualité des eaux 2015-2016	70 000,00 €	Agence de l'Eau Loire- Bretagne (50 %)	35 000,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	35 000,00 €
TOTAL TTC	70 000,00 €	TOTAL TTC	70 000,00 €



## THEATRE SAINT-LOUIS

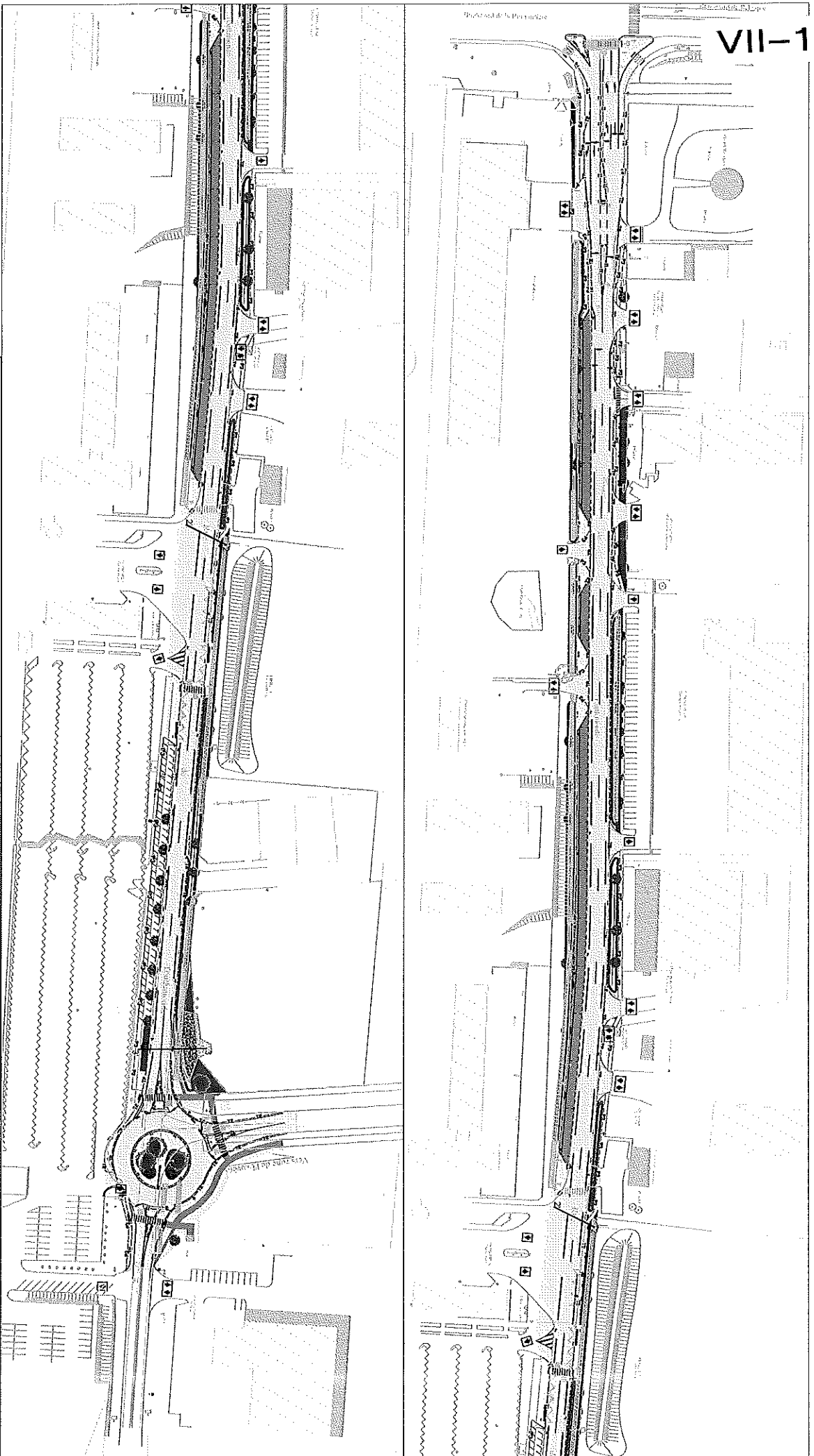
## Plan de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Études, travaux, divers	19 121 000,00 €	Union Européenne (FEDER)	
		- Subvention initiale	1 654 000,00 €
		- Subvention complémentaire	194 000,00 €
		État (FNADT)	2 000 000,00 €
		Région des Pays de la Loire :	
		- CTU 2	2 852 946,00 €
		- Aides aux équipements culturels	2 090 000,00 €
		Département de Maine et Loire	900 000,00 €
		Mécénat Gaz de France	30 000,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	9 400 054,00 €
TOTAL HT	19 121 000,00 €	TOTAL HT	19 121 000,00 €
TVA 19,6 %	3 747 716,00 €	TVA 19,6 %	3 747 716,00 €
TOTAL TTC	22 868 716,00 €	TOTAL TTC	22 868 716,00 €

## ACQUISITION D'ECO-COMPOSTEURS 2015

## Plan prévisionnel de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Acquisition éco-composteurs	7 950,00 €	Département (20 %)	1 590,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	6 360,00 €
TOTAL HT	7 950,00 €	TOTAL HT	7 950,00 €
TVA 20 %	1 590,00 €	TVA 20 %	1 590,00 €
TOTAL TTC	9 540,00 €	TOTAL TTC	9 540,00 €



**Le Choletais**  
L'agence pour réussir

Echelle : 1/1500  
Date : 04/2015  
N° plan : 14-20

**Aménagement voirie**

**Cholet - Rue de Toutlemonde**

Ind	Modifications	Date
A		
B		

Syst Plan : CCA7  
Syst Alt : NCF - Normales  
Dessinateur : NGF - Normales  
Nom du fichier informatique : 4-20\_EXE.dwg